

DOSSIER DE PRESSE

Signature du contrat de territoire de la Seine Normande 2026-2030 UN PROGRAMME DE PLUS DE 33 M€ POUR RESTAURER LA VALLÉE DE LA SEINE



© AESN

Le 9 décembre 2025, onze maîtres d'ouvrage et l'agence de l'eau Seine-Normandie ont signé le premier contrat de territoire dédié à la Seine Normande. **Doté de 33,135 M€ pour la période 2026-2030, ce contrat fixe une trajectoire collective pour restaurer les milieux humides et aquatiques, améliorer la qualité des eaux, rétablir les continuités écologiques et renforcer la résilience du territoire face au changement climatique.** Deux Plans Pluriannuels en faveur des Milieux Humides et Aquatiques (PPMHA) structureront l'action : de véritables programmes pluriannuels dédiés aux milieux aquatiques et humides, conçus pour diagnostiquer les secteurs fragilisés, hiérarchiser les besoins d'intervention et programmer les travaux de restauration sur la Seine aval et la Risle maritime.

Sur 79 141 hectares, la Seine, son lit majeur et la Risle maritime forment un corridor fluvial d'une importance écologique reconnue. Ces espaces abritent plus de 22 500 hectares de zones humides et plus de 2 000 mares, ainsi qu'un site RAMSAR, huit sites Natura 2000 et deux réserves naturelles nationales. Malgré cette richesse, une partie des milieux reste dégradée ou déconnectée du fleuve. Certaines zones humides ont perdu leur rôle d'épuration, d'amortissement des crues ou de soutien d'étiage, tandis que les eaux pluviales apportent encore des polluants, notamment depuis les secteurs urbains et portuaires.

Pour répondre à ces enjeux, le contrat mobilise près de 90 actions complémentaires. Les plans de gestion, indispensables pour organiser la restauration de sites humides comme les Marais de la Risle ou les étangs de Pont-Audemer, cohabitent avec des interventions plus structurantes : restauration du canal Saint-Aubin, renaturation de la berge à l'embouchure du Cailly, remise en eau d'annexes hydrauliques, suppression d'étangs à Gaillon, travaux sur les roselières, mares et prairies humides de la Réserve naturelle nationale de l'Estuaire de la Seine ou encore réduction des surfaces imperméables sur les emprises portuaires du Havre et de Rouen.

La reconnexion entre la Seine, ses annexes et son lit majeur ne vise pas seulement à atténuer l'intensité des crues. Elle permet aussi de remettre en fonctionnement des zones humides capables de filtrer l'eau, de retenir les excédents hivernaux et de les restituer en été, contribuant à la dépollution, à la régulation hydrique et à l'adaptation au changement climatique. Ce mouvement de restauration est incarné par l'espèce totem du contrat : le peuplier noir, symbole des forêts alluviales et d'un fleuve vivant doté de milieux annexes fonctionnels.

La gouvernance du contrat est confiée au Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande, qui coordonnera des maîtres d'ouvrage issus d'horizons variés : intercommunalités, gestionnaires d'espaces naturels, HAROPA Port, fédérations environnementales et structure scientifique comme le GIP Seine aval. Cette mobilisation inédite à l'échelle du corridor assure une action cohérente, du lit mineur jusqu'aux zones humides périphériques. Un poste d'animation dédié accompagnera les collectivités, suivra les actions et facilitera les échanges. Dès 2026, des cafés-débats, visites de terrain et journées techniques permettront aux élus, acteurs économiques et habitants de mieux comprendre les projets engagés et de renforcer l'appropriation des enjeux.



“ *La Seine est la colonne vertébrale écologique de ce territoire. Pour la première fois, un contrat réunit de nombreux maîtres d'ouvrages autour d'une vision opérationnelle commune.*

Ce programme marque une nouvelle manière d'agir : reconnecter le fleuve à ses milieux, réduire les pollutions et restaurer des sites humides stratégiques pour renforcer la résilience du territoire dans le cadre d'une action coordonnée. »

affirme **Pascale Faucher**, directrice territoriale et maritime Seine-Aval de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

COMPRENDRE LES ENJEUX DU CONTRAT



Le contrat s'articule autour de six enjeux qui structurent l'action menée pour restaurer la vallée de la Seine Normande.



Restaurer les milieux humides et aquatiques et rétablir les continuités écologiques latérales

Cet enjeu concentre une grande part de l'ambition du contrat : intervenir sur les secteurs de la Seine Normande où les milieux humides, les plans d'eau et les annexes hydrauliques ne remplissent plus leurs fonctions naturelles. L'objectif est de **restaurer des habitats fonctionnels, de rétablir des continuités écologiques latérales et hydrauliques aujourd'hui fragmentées, et d'améliorer la capacité du fleuve à s'écouler, à déborder naturellement et à transporter la biodiversité.**

Deux Plans pluriannuels d'actions et de travaux (PPMHA), couvrant la Seine aval et la Risle maritime, offriront une vision d'ensemble pour prioriser les interventions. Ils complèteront les 3 études déjà réalisées ou en cours sur l'amont (Seine Normandie agglomération, Agglo Seine Eure et Métropole Rouen Normandie). Ils s'appuieront sur des données écologiques et hydrauliques récentes afin d'identifier les secteurs critiques où les pertes de fonctionnalité sont les plus marquées. En complément, **13 plans de gestion seront élaborés sur des sites humides stratégiques**, dont l'Espace naturel sensible (ENS) de Vernon, afin de planifier la restauration et la gestion de ces milieux à fort potentiel écologique. Ces plans de gestion constituent une étape indispensable de planification pour la mise en œuvre de travaux structurants pour la restauration des milieux humides.





Plusieurs opérations ciblent directement les continuités hydrauliques comme par exemple, la restauration de la continuité du canal Saint-Aubin à Quillebeuf sur Seine. À Rouen, la renaturation de la berge à l'embouchure du Cailly améliorera les connexions rivulaires et la qualité des habitats en zone portuaire en lien avec le projet de remise à ciel ouvert du Cailly sur sa partie aval. Sur la Risle maritime, une annexe hydraulique située au sein de l'ENS des Marais de la Risle sera remise en fonctionnement, contribuant à restaurer les échanges d'eau entre la rivière et ses zones humides adjacentes.

De nombreux travaux porteront sur la **restauration de milieux humides dégradés : renaturation de roselières, de mares et de prairies humides, et restauration de mégaphorbiaies** (zones humides dominées par de hautes plantes herbacées typiques des berges) au sein de la Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine ; remise en état d'une zone humide envahie de remblais et de déchets en bord de Seine ; ou encore suppression de deux étangs à Gaillon pour recréer un milieu humide fonctionnel. Dans la boucle d'Anneville-Ambourville, une étude de faisabilité évaluera les potentialités de valorisation écologique de plans d'eau aujourd'hui fortement artificialisés. Au Trait, un chantier spécifique concernera la restauration de la filandre, milieu spécifique des estuaires, habitat particulier de transition entre prairie humide et vasière.

L'enjeu mobilise un **budget prévisionnel de 6,46 M€**, dont plus des deux tiers consacrés directement à la restauration des milieux humides et aux continuités écologiques.





Enrayer l'érosion de la biodiversité (volet espèces)

Cet enjeu cible directement les espèces les plus sensibles de la vallée de la Seine, en combinant études, restaurations d'habitats et actions de gestion conservatoire dans des secteurs où les pressions sont particulièrement fortes.



© SMGSN

Plusieurs études visent à **améliorer la connaissance des espèces d'intérêt patrimonial, notamment celles dépendant des zones humides ou des milieux interstitiels**. Sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine Eure, une étude sera consacrée à l'Écrevisse à pattes blanches, espèce patrimoniale très sensible à la qualité de l'eau et à la structure des habitats. Dans les espaces portuaires, où subsistent des milieux pionniers et des micro-habitats favorables, des suivis et actions spécifiques concerneront le Pélodyte ponctué et le Crapaud calamite, deux amphibiens emblématiques des zones alluviales dynamiques.

Des travaux de gestion seront également conduits pour **maintenir ou restaurer des habitats essentiels** comme au bassin Saint-Gervais à Rouen où des interventions viseront à préserver les zones de reproduction des poissons (anguilles, notamment) en améliorant la structure des micro-habitats.

Dans la Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine, des **suivis écologiques permettront de documenter l'état des populations d'oiseaux d'eau, d'amphibiens et d'invertébrés liés aux roselières, mares et prairies humides**, tout en orientant les opérations de renaturation déjà programmées dans le cadre de la restauration des milieux humides et aquatiques.

Pour renforcer l'efficacité de ces actions, le contrat prévoit également une mise en cohérence méthodologique : **harmonisation des suivis naturalistes, amélioration de la connaissance des sites à enjeux et consolidation des retours d'expérience** entre gestionnaires, intercommunalités et opérateurs spécialisés.

Cet enjeu mobilise un **budget prévisionnel de 1,1 M€**, consacré aux études, aux suivis écologiques et aux restaurations d'habitats favorables aux espèces les plus sensibles de la vallée.





Développer les solutions fondées sur la nature

Cet enjeu vise à utiliser le fonctionnement naturel des milieux humides et des espaces inondables pour contribuer à atténuer les crues de la Seine et de la Risle maritime. L'objectif est d'identifier, de restaurer ou de créer des zones capables de stocker, ralentir ou détourner les écoulements en période de crue, tout en améliorant leur valeur écologique.

Le contrat prévoit une étude de faisabilité pour la création d'une zone de connexion latérale sur le territoire de Seine Normandie Agglomération, où des surfaces susceptibles d'être inondées naturellement pourraient contribuer à réduire l'intensité des crues et à protéger les zones habitées et les activités économiques. Cette étude déterminera les secteurs les plus favorables, les volumes mobilisables et les conditions d'exploitation compatibles avec les usages locaux.

Dans la partie estuarienne, une modélisation hydraulique pilotée par le GIP Seine aval en lien étroit avec le SMGSN, analysera la contribution potentielle des zones naturelles d'expansion des crues et des milieux humides à l'atténuation des risques. Cette approche permettra d'évaluer, à l'interface entre eau douce et eaux salées, comment les dynamiques estuariennes peuvent être intégrées à une stratégie globale d'adaptation face aux inondations.

Le contrat prévoit également une étude sur le rôle des bras secondaires de la Seine, lieux privilégiés de ralentissement des écoulements, pour déterminer lesquels pourraient être restaurés ou reconnectés afin de renforcer leur fonction hydraulique. Ces travaux amélioreront la compréhension du comportement du fleuve lors des épisodes de crue et orienteront les futures opérations de renaturation qui seront mise à jour suite aux résultats de ces différentes études.

Enfin, l'étude des conditions de reconnexion à la Risle maritime, menée notamment sur le secteur de Pont-Audemer, contribuera à identifier des leviers de restauration des échanges naturels entre le lit mineur et les milieux annexes, essentiels pour réduire la vitesse des eaux en période de crue.





Réduire l'artificialisation du lit majeur par la désimperméabilisation

Cet enjeu vise à restaurer des capacités naturelles d'infiltration et de régulation dans des secteurs du lit majeur aujourd'hui fortement imperméabilisés, en particulier sur les emprises portuaires où les surfaces minérales ont progressivement remplacé les milieux naturels depuis le début du XIXe siècle.

Le contrat prévoit plusieurs études de désimperméabilisation ciblant directement les domaines portuaires du Havre et de Rouen, deux secteurs où les plateformes industrielles, logistiques et techniques occupent une part importante du lit majeur. Ces études permettront d'identifier les surfaces pouvant être déminéralisées ou renaturées : aires de stockage peu utilisées, voiries secondaires, zones techniques anciennes, ou emprises pouvant accueillir des sols perméables et des aménagements végétalisés.

Sur le port du Havre, les travaux s'attacheront à repérer les zones où une réduction de l'imperméabilisation peut contribuer à recréer des continuités écologiques en bord d'estuaire ou à renforcer la capacité du sol à absorber et filtrer les eaux pluviales. Sur le port de Rouen, l'enjeu porte notamment sur les secteurs en bord de Seine, où certaines surfaces peuvent être réouvertes ou partiellement renaturées, en articulation avec les travaux engagés à proximité de l'embouchure du Cailly pour restaurer la berge et reconnecter les habitats.

Cet enjeu mobilise un **budget prévisionnel de 175 000€.**





Réduire les pollutions en Seine par la gestion des eaux pluviales

Cet enjeu vise à diminuer les flux polluants transportés vers la Seine par les eaux pluviales, en intervenant prioritairement dans les secteurs où les rejets sont les plus importants : zones portuaires, emprises urbaines denses, réseaux pluviaux vieillissants ou insuffisamment traités.

Une part déterminante du contrat ; près de 25 M€ sur les 33,1 M€ ; est consacrée à cet enjeu. Le domaine portuaire constitue un secteur d'action stratégique : au Havre comme à Rouen, plusieurs études et opérations viseront à mettre en conformité les réseaux pluviaux, à mieux comprendre les flux de ruissellement, à traiter les eaux collectées avant rejet et à réduire les intrants polluants provenant des activités industrielles et logistiques. Ces actions permettront d'identifier les exutoires prioritaires et de concevoir des solutions techniques adaptées (bassins de rétention, dispositifs de décantation, zones d'infiltration...).

Sur certains exutoires particulièrement sensibles, notamment sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine Eure, le contrat prévoit l'installation de filets à déchets pour retenir les macro-déchets avant qu'ils ne rejoignent la Seine. Ces équipements cibleront les apports issus du ruissellement urbain et contribueront à limiter l'encombrement des berges et la dégradation des habitats aquatiques.

D'autres actions concernent la gestion à la source des eaux pluviales, en encourageant l'infiltration ou le ralentissement des écoulements dans des secteurs où la quantité d'eaux ruisselées contribue fortement à la pollution des milieux. Elles permettront de réduire le transport de matières en suspension, d'hydrocarbures et de polluants résiduels vers le fleuve.





Sensibiliser et mobiliser les acteurs autour des milieux humides et aquatiques

Cet enjeu vise à renforcer la compréhension et l'appropriation des enjeux liés à l'eau, aux milieux humides et au changement climatique, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés : élus, techniciens, acteurs économiques, gestionnaires de sites naturels et habitants du territoire.

Le contrat prévoit l'organisation de cafés-débats en amont et en aval du territoire, animés par le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande (SMGSN). Ces rencontres permettront d'échanger sur les projets en cours, de présenter les résultats attendus et d'accompagner les collectivités dans leurs prises de décision. Elles seront complétées par des visites de terrain, organisées sur des sites emblématiques comme les Marais de la Risle, les étangs de Pont-Audemer ou la réserve naturelle de l'estuaire, pour illustrer concrètement les effets des interventions et les bénéfices attendus en lien avec l'enjeu inondation du territoire.



Le contrat prévoit également la mise en place de journées techniques et d'échanges, destinées aux élus, techniciens et gestionnaires :

- articulation entre gestion des milieux aquatiques (GEMA) et prévention des inondations (PI),
- retours d'expérience de restaurations de zones humides,
- impacts du changement climatique sur les milieux fluviaux et estuariens,
- pratiques agricoles favorables aux zones humides.

Ces temps d'échanges permettront de diffuser une culture commune de l'action environnementale, en rendant plus visible l'action publique engagée à l'échelle du corridor Seine-Risle.

Enfin, des outils de communication seront produits pour soutenir cet effort de pédagogie : plaquettes sur les PPMHA, cartes explicatives sur les continuités écologiques, documents de vulgarisation sur les boisements alluviaux, les zones de connexion latérale ou les enjeux de prévention des inondations fondés sur la nature.

Cet enjeu mobilise un budget prévisionnel de 384 000 €.

 **33,1 M€ SUR 2026–2030**



© SMGSN

Mobilisation du territoire

PILOTAGE & ACCOMPAGNEMENT : QUI FAIT QUOI ?

Le porteur du contrat : le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande (SMGSN)

Le SMGSN porte le contrat de territoire et en assure la coordination. Créé en 2020, il est compétent en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) sur l'ensemble de la vallée de la Seine Normande. Il pilote les stratégies milieux humides et inondations à l'échelle du corridor fluvial et garantit la cohérence des actions engagées.

En tant que porteur, il anime le comité de pilotage, suit l'avancement des actions et met en œuvre un poste d'animation dédié pour accompagner les maîtres d'ouvrage, renforcer la connaissance et mobiliser les acteurs du territoire.

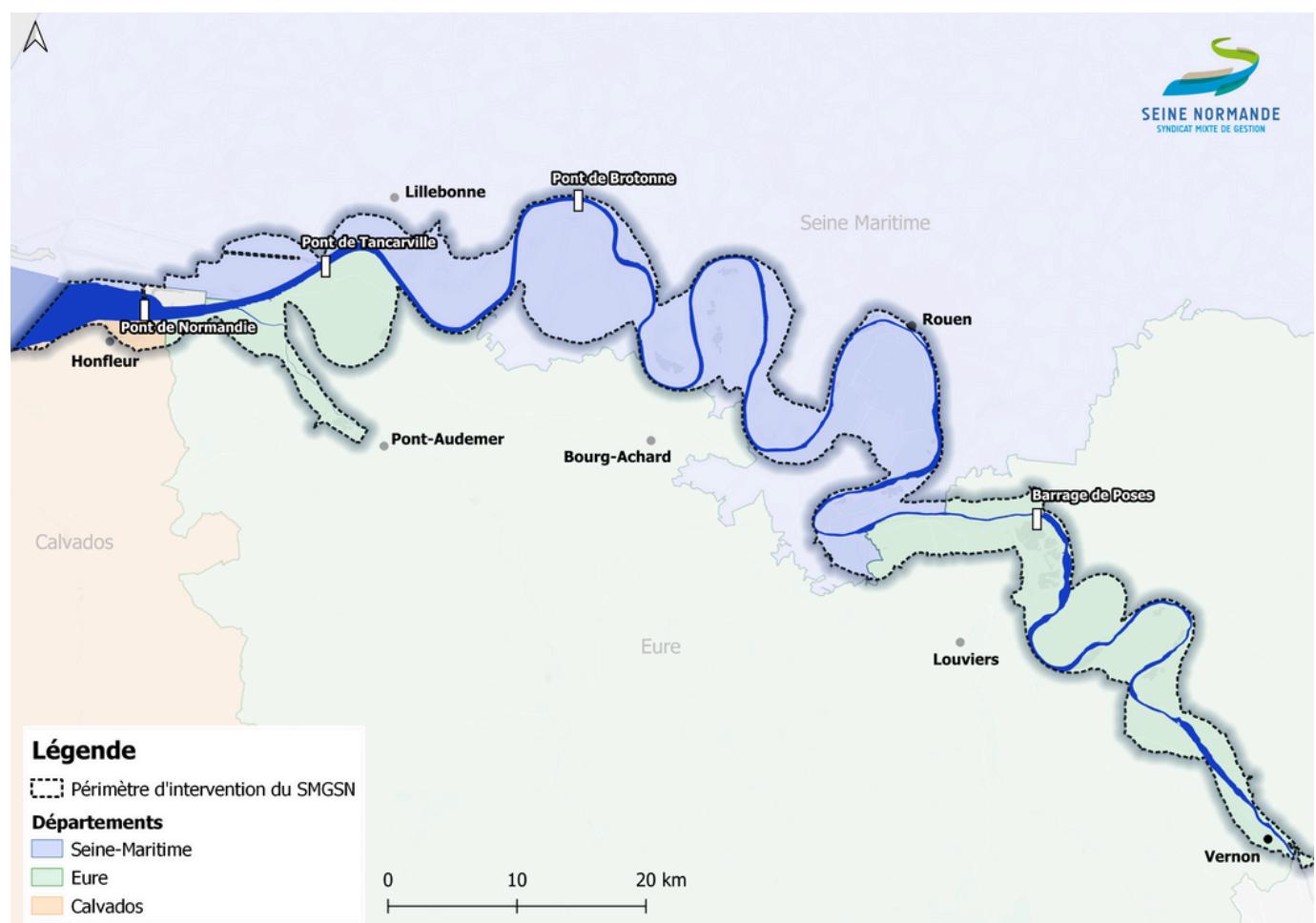
Les maîtres d'ouvrage : un collectif d'acteurs locaux et environnementaux

Le contrat réunit onze maîtres d'ouvrage, dont trois intercommunalités du corridor Seine–Risle : Agglo Seine Eure, Métropole Rouen Normandie, Pont-Audemer / Val de Risle, HAROPA port propriétaire foncier et gestionnaire d'une grande partie du lit majeur, acteur incontournable de l'aménagement de la Vallée. Ils portent les projets de terrain : restauration de zones humides, continuités écologiques, gestion pluviale, renaturation de berges, études hydrauliques...

Cinq structures environnementales s'associent à cette mobilisation : le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, la Maison de l'Estuaire, la Fédération de l'Eure pour la pêche et la protection du milieu aquatique, la Fédération des chasseurs de Seine-Maritime et le Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande.

Elles interviennent sur la gestion des sites naturels, la restauration d'habitats et le suivi des espèces.

Le GIP Seine aval, complète le pool d'acteurs. Il diffuse et vulgarise sa connaissance scientifique depuis 30 ans sur l'estuaire et met à disposition son expertise technique. Il anime avec le syndicat plusieurs sujets dont la prise en compte du changement climatique dans le phénomène d'inondation et proposera suite à différentes modélisations des potentielles zones d'expansion des crues.



L'agence de l'eau Seine-Normandie

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'agence de l'eau Seine-Normandie agit pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, en mettant en mouvement les territoires grâce à des financements incitatifs et à son expertise.

Établissement public de l'Etat, elle contribue à définir la politique de l'eau du bassin Seine-Normandie avec le comité de bassin, en élaborant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Pour mettre en œuvre cette politique, l'agence accompagne techniquement et financièrement, les projets des collectivités, industriels, agriculteurs ou associations grâce aux redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers selon leurs prélèvements et leurs rejets. Ces financements, organisés dans un programme de six ans, soutiennent notamment la performance des systèmes d'assainissement, la réduction des pollutions diffuses, la préservation des captages, la restauration des rivières et zones humides, ainsi que l'adaptation des territoires au changement climatique.

Le 12^e programme "Eau, Climat & Biodiversité" (2025-2030) met notamment l'accent sur la sobriété en eau de tous les usages, la protection de la ressource en eau et la biodiversité.

L'agence développe également une mission de connaissance et de suivi, en collectant et diffusant des données sur la qualité des rivières, nappes et eaux littorales, et en soutenant des programmes de recherche appliquée. L'organisation de l'agence de l'eau par direction territoriale favorise un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque territoire.

www.eau-seine-normandie.fr



CONTACTS
PRESSE

SMGSN

Marie Lebarque
marie.lebarque@smgsn.fr
07 64 46 95 12

Agence de l'eau
Seine-Normandie

Marie-Anne Petit
petit.marie-anne@aesn.fr
06 61 58 91 74

